

**COMITÉ SYNDICAL**  
**Séance du mardi 27 mars 2018**  
**PROCÈS-VERBAL**

L'an deux mille dix-huit le mardi vingt-sept mars, à neuf heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à PORT-SAINTE-MARIE, salle « Saint Clair », sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

**Étaient présents :**

**Présidente :** Madame Geneviève LE LANNIC.

**Vice-présidents territoriaux :**

Madame et Messieurs : Jean-Louis COUREAU, Françoise LABORDE, Christian LUSSAGNET, Pierre SICAUD, Bernard LAVERGNE, Claude BINET, Jean-Pierre LORENZON, Francis DUTHIL, Patrick CASSANY.

**Délégués titulaires ou suppléants :**

Mesdames et Messieurs : Patrick GAUBAN, Silvio GUINGAN, Pascal CUCCHI, Christian LAFOUGÈRE, Lionel LABARTHE, Jean DUPONT, Christine BIELLE, Christian PEZZUTI, Annie REIMHERR, Alain DE VOS, Francis GRAS, Jean-Jacques TURC, Jean-Louis MOLINIÉ, Serge GAROSTE, Julie CASTILLO, Pascal DOUCET, Hubert TERRIGHI, Josette WOHMANN, Jean-Claude CAVAILLÉ, Rémi MOREAU, Sylvie COSTA, Stéphane ROSSATO, Marius DAL CIN, Maryse LAMARQUE, Marie-Chantal TRINQUE, Jean-Pierre VIGNAUD, Gérard CASTILLO, André DULIN, Pierre LAPEYRE, Jean-Pierre PEROLARI, Georges RODIER, Daniel MARTET, Nicole BERNADET, Jean-Jacques BEAUCÉ, Jean-Marc CHATRAS, Jean-Max MARTIN, Michel KAUFFER, Alain GIBRAT, Joëlle LABADIE, Raymond ZINEZI, Alain WIDEMANN, Christian LAMY, Pascal DE BRITO, Dominique BOUSSIÈRE, David GREEN, Gilbert BOUDON, Patrick CARRÈGUES, Jean-Louis VINCENT, Thierry BOZZELLI, Maurice PIERRE, Marie-France VILLES, Michel GARRIGUES, Michel DARROUMAN, Roland SOCA, Jean-Pierre ADAM, Laurent CUBERTOU, Aldo RUGGERI, Christian PEJEAN, Hélène DA ROS, Andrée JARDEL, Didier RESSIOT, Daniel FORT, Claude CRISTOFOLI, Christian MARY, Serge FAUX, Michel LATASTE, Yves MAHIEU, Christian ROBERT, Claude MARIN, Thérèse SANIAL, Alain ARMILHAC, Francis DA ROS, Élise IGOUNET, Daniel RENTENIER, Serge CADRET, , Gilbert TOVO, Jean-Pierre VICINI, Claude MOINET, Daniel DUROSIER, Jean-Claude LOUIT, Michel CREHEN, Jean-Claude FORNASARI, Francis PINASSEAU, Serge CERE, Philippe DOMAGALA, Alain CLAVERIE, Denis CALVET, Annie LACOUÉ, Lionel FEUILLAS, Christophe COURREGELONGUE, Michèle AUTIPOUT, Jean-Claude VALADIER, Nicole GERION-MOURGUET, Michèle DUCLERCQ, Andrée AUVRAY, Michel DOUSSINE, André COTS, Christian DIEUDONNÉ, Pierre VERNET, Patrick FERRÉ, Ginette VERHOEVEN, Thierry TRIAYRE, Christophe ROUDIL, Bernard RICCI, Gilles GUÉRIN, Christian PAJOT, Michèle LAFOZ, Carmela GERI, Dominique PASCUAL, Pierre CHAUVEL, Jean-Claude MAXANT, Joël BERNARD, Robert RIEUCAUD, Gérard FIX, Silvano FAELLA, Michel SAVY, Michel DAYNES, Denis GUILLOU, Bruno ROSSETTO, Serge CADIOT, Lino DALLA SANTA, Bernard PATISSOU, Gérard LAFON, Germinal SALSENCHE, Michel GRIMAUD, Roger PERON, Michel SABATER, Christian PENOT, Pierre MALEYRAN, Guy BALANCIE, Jean-Robert GAROSTE, Christiane LARTIGUE.

**Étaient absents ou excusés :**

Daniel GUIHARD, Pierre ALLEMAND, Romain JOLLY, Éric PECH, Michel MINGO, Alain LERDU, François THOLLON POMMEROL, Daniel DUFIEUX, Christophe MORISSET, Marc DE LAVENÈRE-LUSSAN, Joël TESSANDIER, Ronan PERCHOC, Gilbert GUÉRIN, Édouard DELORME, Olivier AILLET, Jean-Jacques CAPDEVILA, Serge LARROCHE, Nicolas RAVEL, Philippe CASTANIER, André APPARITIO, Jean-Louis LEMANACH, Jean-Marie LOUVEL, Chrystel COLMAGRO, Paul BORDES, Patrick JEANNEY, Guy PEREUIL, Pascal BOUTAN, Serge PERES, Marie-Françoise DACHY, Jean-Luc DUBOURG, Jean-Christophe DALLA SANTA, Daniel PINÈDE, Guy ALAZARD, Françoise JORREY, , Michel LABAT, André MESSINES, Jérôme BONNE, Gérard MULLER, Alain DUPUIS, Christiane LAFAYE-LAMBERT, Pascale LAMOINE, Christelle PELLEGRIN, Françoise SCHUSTER, Michel COUZIGOU, Claude NAY, Christine MERLIN CHABOT, Michel DE LAPEYRIÈRE, Jean-Paul GLORYS, Rogers STEFFAN, Jean-Claude MALCAYRAN, Jean-Michel POIGNANT, Grégory CAMARA-GONZALES, André FERNANDEZ, Éric DEMARIA, Yann BIHOUEE, Bruno BUISSON, Jean-Louis LALAUE, Alain BROUILLET, Didier SOUBIRON, Denis DUTEIL, Jean-Michel SAINT-SIMON, Jean-François PECQUEUR, Marie-Thérèse POUCHOU, Guy-Frédéric ALBASI, Bernard SPERANDIO, Line LALAUURIE, Francis SERRES, Régine POVÉDA,

Pierre GRANGE, Jacques DUBICKI, Didier CAYSSILLE, Jean-Pierre MOULY, Jean-Paul BOUCHER, Jean-Charles ROUJOL, Bernard VERGNES, Philippe HUVELLE, Claudine PINOTEAU, Chantal MAURES, Étienne RAUZET, Jean-Paul DESTIEU, Jacques TOURNADE, François BOUYOU, Jean-Marie GARY, Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Michel PAGES, Marie-Noëlle FAURE, Guy VIGNERON, Laurent BOLZER, Pascal DANDY, Georges-Robert PINIELLO, Charles CHAMPENOIS, Marcel CALMETTE, Jean-Michel MESSI, Joël BUCHARD, René ORTYL, Alain VEYRET, Jean-Louis BONETTI, Janik CAZETTE, Joël BRAZZOROTTO, Philippe LEYGUES, Jean-Marie QUEYREL, Jean-Pierre CALMEL, Didier BALSAC, André BONNEILH, Mélanie DUS, Alain SIMONETTO, Thierry MEILLIER, Yolande MARIA, Rodolphe BERNOU, Jean GRANADOS, Joël SCIE, Yves LOUBAT, Alexandre DA DALT, Jean-Pierre GUEZET, Christine POSPICHEK-PRIGENT, Alain BUGGIN, Céline LABBE, Denis MORVAN, Jean-Jacques FOULOU, Michel JAY, Jean-Pierre BAZZON, Marie-Claude VINCENZI, Gérard MARBOTTE, Jean-Claude RIGAUD, Roland FOLCHER, Jean-Claude MARCANDELLA, Jean-François GUILLOT, Christian BROCHEC, Jean MARBOUTIN, Henri GAVA, Frédéric PENETIER, Jean-Jacques TRICHEREAU.

**Secrétaire de séance :** M. Roland SOCA.

**Les services du Syndicat étaient représentés par :**

MM. Gérard PENIDON (Directeur Général), Jeanne FALZON (DGA Administrative), Nathalie CLARISSOU (Responsable du service Ressources), Nicolas BABIN (Responsable de la Régie), Corinne ZORZI (Responsable Administration Générale et Marché Public), Sarah DAURIOS (Service Administratif Régie), Yannick DUBERN (Service Technique Régie), Brigitte SOCA (Service Administration Générale).

Le Procès-verbal de la réunion du 27 février 2018 est adopté à l'unanimité sans correction.

La séance du jour s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

- Finances
- Gestion des services publics
- Affaires foncières et patrimoniales
- Affaires diverses.

**FINANCES**

L'ensemble des éléments chiffrés relatifs au Compte administratif 2017 et au Budget Primitif 2018 a été adressé à chaque délégué dans le dossier annexé à la convocation de la réunion, et intitulé « Documents budgétaires : Comptes administratifs 2017 et Budgets primitifs 2018 ».

Gérard PENIDON précise en préambule que cette brochure comporte quelques erreurs, notamment car certaines reprises de résultats n'ont pas été prises en compte dans les documents envoyés à la reprographie. Les corrections à apporter sont les suivantes :

- La page 3 « COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL – INVESTISSEMENT » est identique à la page 2, elle peut être supprimée ;
- A la place, page 3 : il fallait trouver les éléments suivants relatifs aux résultats 2017 du Budget Principal :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL - Balance générale**

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	CA 2017	RAR 2017	CA 2017	RAR 2017
DEPENSES	2 352 397,25		358 369,91	82 107,42
RECETTES	3 316 741,89	70 000,00	150 379,04	0,00
DEFICIT			-207 990,87	-82 107,42
EXCEDENT	964 344,64	70 000,00		

<b>Excédent de clôture</b>	<b>756 353,77 €</b>
----------------------------	---------------------

**AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

EXCEDENT CA 2017 DE FONCTIONNEMENT	964 344,64
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT : Compte 1068	290 098,29
REPRISE EN FONCTIONNEMENT Compte 002	674 246,35

- Page 15 « BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE AC – INVESTISSEMENT » :

**Dépenses :**

- o Article 2762 « Prise en charge TVA » : total BP18 : 2.315.070 € (et non pas 451.928 €)
- o Total des dépenses d'investissement, total BP18 : 24.500.341 € (et non pas 22.637.199 €)

**Recettes :**

- o Immobilisations, BP 2018 : 20.040.271 € (et non pas 14.147.044 €)
- o Compte 041 « Opérations d'ordre à l'intérieur de la section », 2.335.070 € (et non pas 471.928 €)
- o Total des recettes d'investissement, BP 2018 : 24.500.341 € (et non pas 16.743.972 €)

**1. Approbation des Comptes administratifs 2017**

Les résultats de clôture de l'exercice 2017 pour chaque budget sont repris dans le tableau ci-dessous :

**SYNTHESE : RÉSULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2017**

En euros

	Budget principal	Budgets annexes					SOLI-DARITÉ	Total
	EAU47	EAU POTABLE	ASS. COLLECTIF	REGIE EAU POTABLE	REGIE ASS. COLLECTIF	ASS. NON COLLECTIF		
<b>Résultats :</b>								
Fonctionnement	964 345	4 792 683	5 515 371	1 265 417	318 325	2 265 306	83 591	
Investissement	-207 991	-1 136 085	-402 506	296 769	-6 173	149 038	/	
<b>Clôture</b>	<b>756 354</b>	<b>3 656 599</b>	<b>5 112 865</b>	<b>1 562 186</b>	<b>312 152</b>	<b>2 414 344</b>	<b>83 591</b>	<b>13 898 093</b>
Restes à Réaliser	-12 108	-3 258 120	-2 950 449	-28 992	-41 685	-13 080	0	-6 304 434
<b>TOTAL</b>	<b>744 246</b>	<b>398 479</b>	<b>2 162 417</b>	<b>1 533 194</b>	<b>270 467</b>	<b>2 401 264</b>	<b>83 591</b>	<b>7 593 658</b>

Soit TOTAL (réel + ordre, Fct + Ivt): DÉPENSES : 37 870 715 €  
RECETTES : 51 795 413 €

Madame LE LANNIC rappelle que les Plans Pluriannuels d'Investissements prévisionnels calculés depuis 2015 prévoyaient de ne pas recourir aux emprunts jusque-là, ce qui explique l'amenuisement des résultats. Elle remercie par ailleurs le travail de synthèse effectué par la Directrice Générale Adjointe et celui des agents du service comptabilité.

Monsieur DUTHIL, Vice-Président Territorial et délégué du Mas d'Agenais, demande pourquoi la somme de 248.403 € inscrite au CA 2017 du budget principal section fonctionnement, compte 6188 « autres frais divers » n'a pas été utilisée. Il lui est précisé que cette dépense correspond à la replantation de la peupleraie de « Néguenou » à PRAYSSAS. Elle s'est achevée récemment, c'est pourquoi la somme n'a pas encore été versée, elle le sera très prochainement.

M. CUBERTOU demande à quoi correspond la somme de 329.600 € inscrite dans le BP 2018, Budget Principal, section fonctionnement, compte 6188 « autres frais divers ». Le Directeur explique qu'il s'agit de la recette de la vente des peupliers de « Néguenou ». Une partie sera utilisée pour la remise en état du terrain suite à l'arrachage des arbres et à l'achat des peupliers pour replantation, mais la totalité ne sera pas nécessaire.

Madame la Présidente, Geneviève LE LANNIC, sort de la salle et M. COUREAU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, soumet le Compte Administratif 2017 au vote. Le Comité syndical a approuvé les Comptes Administratifs ci-dessus à l'unanimité de ses membres présents.

**2. Approbation des Comptes de gestion 2017**

Les résultats des Comptes de gestion 2017, dressés par le Comptable Public du Syndicat (DGFIP de Lot-et-Garonne) et retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle des



Comptes administratifs, étant en stricte concordance avec les données des Comptes Administratifs, l'Assemblée les a adoptés à l'unanimité des membres présents.

### 3. Affectation des résultats 2017

Les affectations de résultats ont été adoptées à l'unanimité des membres présents suivant les tableaux ci-après :

BUDGETS	RÉSULTATS 2017			AFFECTATIONS SUR 2018			
	Exploitation	Investissement	RAR	Exploitation		Investissement	
				Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	964 345 €	- 207 991 €	- 12 108 €	- €	674 245 €	- 207 991 €	290 099 €
Budget annexe Eau potable	4 792 683 €	-1 136 085 €	-3 258 120 €	- €	411 109 €	-1 136 085 €	4 381 573 €
Budget annexe Assainissement collectif	5 515 371 €	- 402 506 €	-2 950 449 €	- €	1 485 285 €	- 402 506 €	4 030 085 €
Budget annexe Régie eau potable	1 256 417 €	296 769 €	- 28 992 €	- €	1 265 417 €	- €	296 769 €
Budget annexe Régie assainissement collectif	318 325 €	- 6 173 €	- 41 685 €	- €	256 535 €	- 6 173 €	61 790 €
Budget annexe Assainissement non collectif	2 265 306 €	149 038 €	- €	- €	2 265 306 €	- €	149 038 €
Budget annexe solidarité	83 591 €	- €	- €	- €	83 591 €	- €	- €

### 4. Adoption du tarif 2018 de l'adhésion des collectivités adhérentes

Le Comité syndical a adopté à l'unanimité le tarif 2018 relatif à l'adhésion à Eau47 (au titre de l'article 2.1. de ses statuts), en le maintenant à 1 €/ branchement AEP.

Les collectivités adhérentes concernées par cette participation sont les suivantes :

- Commune d'Aiguillon
- Commune d'Ambrus
- Commune de Nérac
- Syndicat de Clairac-Castelmoron
- Syndicat de Cocumont
- Syndicat de Damazan-Buzet,
- Syndicat de la Lémance

Pour l'exercice 2018, la participation s'élève à 21.443 € (17.082 € pour les syndicats + 4.361 € pour les communes).

### 5. Vote du Budget Primitif 2018

En préambule, il est rappelé que les tarifs applicables en 2018 (et notamment le montant des redevances) ont été déterminés lors de la séance du 28 septembre 2017, et que le Débat d'Orientations Budgétaires s'est tenu le 27 février 2018.

Gérard PENIDON indique que la diminution de redevances perçues constatée entre 2016 et 2017 (alors que le nombre de communes membres du Syndicat, et donc d'usagers redevables, a augmenté) s'explique par :

- la mise en place de la télérelève sur le territoire du Nord de Marmande avec une facturation en 2016 et un décalage de 2 mois, soit 14 mois de facturation sur 2016 contre 10 mois sur 2017, a fait gonfler les recettes ;
- la diminution de consommation d'eau potable sur le territoire du Sud du Lot (la saison d'été en 2017 a été moins chaude) et la commune de Saint Pierre de Clairac a intégré l'Agglo d'Agen.

Par ailleurs, le Directeur précise que la proposition d'emprunt nouveau inscrite en 2018 pour la Régie Eau potable pour un montant de 1 400 000 € servira au financement de la construction du bâtiment de la Régie de Casteljaloux et à l'achat de celui de la Régie de Nérac qui ouvrira ses portes au 01.01.2019. Le Directeur donne l'état d'avancement des projets de bâtiments pour les services en régie :

- pour l'antenne de Casteljaloux : la consultation de maîtrise d'œuvre sera lancée avant le 30 mars, afin que le nouveau bâtiment soit opérationnel au 01.01.2020 maximum ;
- pour l'antenne de l'Albret : le bâtiment accueillant la nouvelle Régie sera situé à Nérac, à la sortie de la ville direction Condom. La signature de la promesse d'achat pour la somme de 300 000 € est prévue le 28 mars 2018. Un permis de construire est nécessaire afin d'aménager les locaux intérieurs.

Les principaux éléments ayant contribué à l'établissement des budgets sont les suivants :

BP 2018

### SYNTHESE DES BUDGETS PROPOSÉS - EXERCICE 2018


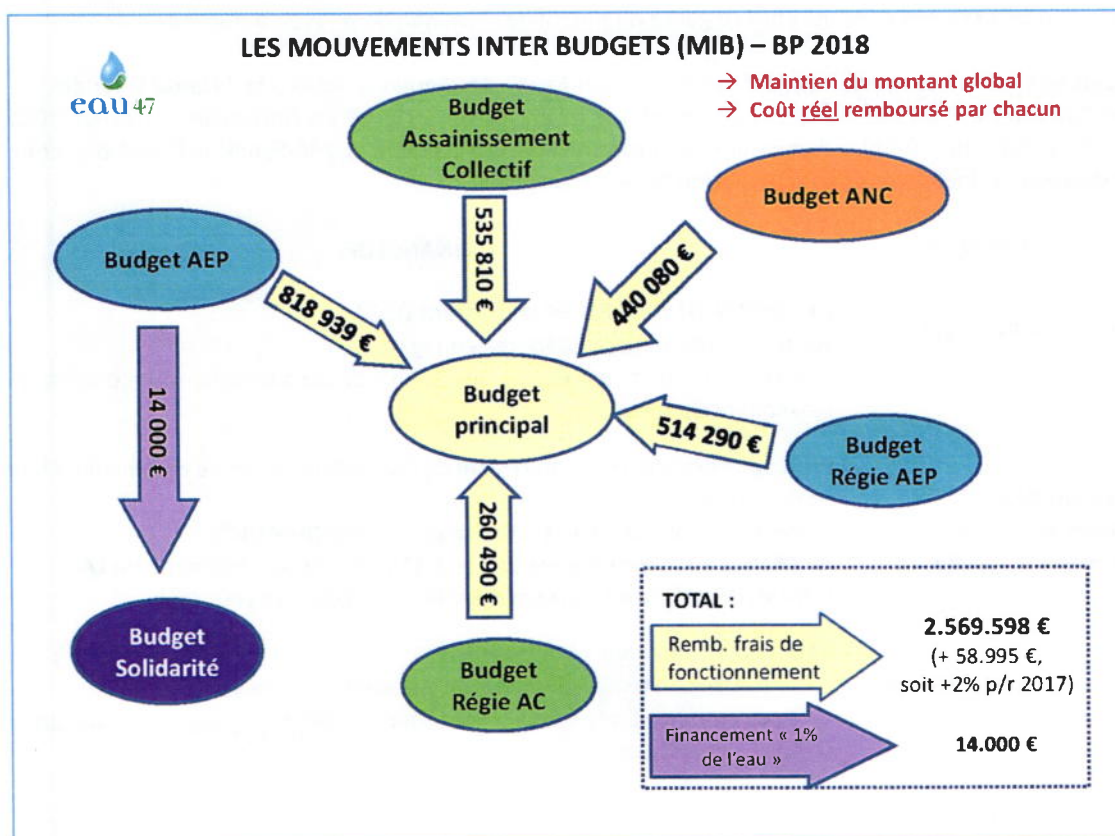
Équilibre Dépenses = Recettes ; réel + ordre

↓

	Budget principal EAU47	EAU POTABLE	ASS. COLLECTIF	REGIE EAU POTABLE	REGIE ASS. COLLECTIF	ASS. NON COLLECTIF	SOLIDARITE	total
<i>En milliers d'euros</i>								
Section de Fonctionnement	3 335	8 969	5 580	2 360	982	3 125	101	24 451
Section d'Investissement	427	33 633	24 500	2 637	78	150	0	61 425
<b>Total</b>	<b>3 762</b>	<b>42 602</b>	<b>30 080</b>	<b>4 997</b>	<b>1 060</b>	<b>3 274</b>	<b>101</b>	<b>85 876</b>
→ Évol BP17/ BP18	- 212 - 5%	- 577 - 1%	- 472 - 2%	+ 2 321 + 87%	+ 369 + 53%	+ 89 + 3%	+ 4 + 4%	1 625 + 2%

Soit TOTAL (Dépenses/ Recettes ; Fct/ lvt):

Réel :	65 334 038 €
Ordre :	20 542 356 €



## ÉTAT DE LA DETTE EN 2018



	Budget principal	Eau potable	Assainissement collectif	Régie Eau potable
Capacité de désendettement au 31 déc 17 <i>Rappel seuil d'alerte : 6 ans</i>	0,28 ans	3,08 ans	3,88 ans	/
CRD au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	122 456 €	20 943 606 €	9 720 200 €	0 €
Dont dette transférée par nouvelles communes	0 €	306 635 €	1 334 174 €	0 €
Annuité 2018 :				
- capital	39 329 €	1 634 916 €	870 985 €	0 €
- Intérêts	4 580 €	841 248 €	310 028 €	0 €
Proposition emprunt nouveau 2018 (capital)	-	11 196 208 €	6 239 881 €	1 400 000 €
Dont emprunt indispensable (opérations « sensibles » ou équipements structurants)	-	6 409 000 €	5 606 000 €	1 400 000 €
Soit capacité de désendettement au 31 déc 18 (prévision) ?	0,28 ans	3,84 ans	6,69 ans	2,41 ans (ou 1,66)

Les budgets primitifs 2018 ont tous été adoptés à l'unanimité des membres présents.

### 6. Détermination de la cadence d'amortissement des immobilisations pour « Divers Matériel » / ANC – Régie AC

Par délibération en date du 25 février 2016, le Comité a déterminé toutes les cadences d'amortissement en tenant compte des spécificités de chacun des services.

Sur les budgets annexes « ANC » et « Régie AC », il sera nécessaire d'inscrire en 2018 un nouveau compte budgétaire au 61562 « Matériel spécifique d'exploitation », en section d'investissement, en particulier pour l'achat d'une caméra d'inspection de canalisations et un appareil de mesure de boue. Le Comité a approuvé à l'unanimité la cadence d'amortissement de 5 ans pour ce genre d'immobilisations, afin de pouvoir amortir ce matériel.

### 7. Détermination des modalités de financement par Eau47 des dépenses liées à la défense incendie

Au vu de l'avis de la Commission des Finances réunie le 22 février 2018 et en Bureau le 27 février 2018, les membres du Comité ont défini à l'unanimité les modalités de financement par le Syndicat Eau47 des dépenses liées à la défense incendie et frais annexes, selon le détail suivant :

OBJET DE LA DÉPENSE	FINANCEUR
<b>Équipements ou ouvrages (borne d'incendie, bache, réseau, etc.)</b>	<b>LA COMMUNE</b> (ou EPCI-FP compétent DECI) sur son budget général (dépenses obligatoires) (étude de faisabilité par Eau47 ; libre choix de la commune, sous contrôle de l'exploitant du réseau)
<b>Raccordement des équipements ou ouvrages (borne d'incendie, bache)</b>	<b>Frais pour branchement au réseau</b> de l'ouvrage (considéré comme un « bien communal à usage privé ») : → de 0 à 10 ml : <b>600 € net à la charge de LA COMMUNE</b> → Mètres supplémentaires (de 11 à 100 ml) : <b>75 % à la charge de LA COMMUNE ; 25 % à la charge d'EAU47</b> (sur devis, au coût réel)
<b>Tarification de l'eau prélevée sur le réseau</b>	<b>EAU 47</b> (gratuité pour LA COMMUNE) - Usage ancien (eaux comptées en « eaux de service ») - Pour poteaux d'incendie, alimentation initiale de la bache de protection et sa réalimentation